



Communiqué de presse

26/21

Montreuil, le 15 mars 2021.

Ensemble pour l'égalité de traitement des salarié.e.s de l'Ordre de Malte France !

Les accords du Ségur de la Santé, dont est notamment issue l'indemnité forfaitaire, dite Ségur, de 238 € bruts, excluent toujours les professionnel.le.s des établissements sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif.

Face à cette iniquité de traitement, la CGT était mobilisée le 24 février sur plusieurs établissements de l'Ordre de Malte France afin de demander un geste de la part de l'association. En effet, **au regard de la bonne santé financière de l'association et du fond de réserve de 20 millions d'euros, la CGT a sollicité l'Ordre de Malte France pour qu'il finance les revalorisations salariales sur ses fonds propres jusqu'à ce que nos établissements soient inclus dans les accords du Ségur de la Santé.**

Depuis, le siège ainsi que les directeurs d'établissements n'ont eu de cesse d'affirmer que Monsieur le ministre des Solidarités et de la Santé s'est engagé personnellement à ce que les établissements sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif soient inclus dans ces accords. Aussi, au regard de cette assurance et des rapports privilégiés que semble tenir l'association avec le gouvernement, notre demande nous semble d'autant plus légitime que l'OMF n'aurait juste qu'à faire l'avance au gouvernement avant remboursement.

Ainsi, la CGT demande :

- Que l'Ordre de Malte France finance l'indemnité de traitement forfaitaire de 183 € nets sur ses fonds propres durant le delta nous séparant de l'extension du Ségur de la Santé aux établissements sociaux et médicaux-sociaux ;
- Que l'Ordre de Malte France s'engage solennellement à financer les revalorisations salariales issues des accords du Ségur de la Santé aux salarié.es qui en seraient exclu.e.s si un tel cas devait se présenter ;
- Un droit de regard sur le choix du cabinet qui aura la charge de réaliser l'audit sur les conditions de travail.

La récente expertise, qui démontre un *turn over* conséquent, dont la moitié des départs de CDI concernent des salarié.e.s dont l'ancienneté est faible (<4 ans), prouve bien qu'il **y a urgence à agir pour l'ensemble des salarié.e.s de l'OMF qui subissent un gel de la valeur du point depuis 20 ans et une précarisation toujours plus croissante de leur métier.** Si le gouvernement doit prendre ses responsabilités et transposer rapidement le Ségur de la Santé à l'ensemble des acteurs via un budget rectificatif de la loi de financement de la Sécurité Sociale, l'OMF doit d'ores et déjà mettre tout en œuvre pour fidéliser ses salarié.e.s !

**Appel à la mobilisation sur les établissements Ordre de Malte France
et à un rassemblement devant le siège
le vendredi 26 mars 2021 à partir de 10h00, 42 rue des Volontaires, 75015 Paris.**